# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
# Communauté de Communes Val de Cher-Controis

Communauté de communes
VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
-
## Règlement graphique
-
## Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions
-
## Version d'approbation

### Zonage

*Zones urbaines et à urbaniser*

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

*Zone agricole*

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

*Zone naturelle*

- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Nl*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

### Prescriptions

- ▲ Bâtiment susceptible de changer de destination (art L.151-11 C.U.)
- ✳ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- ✳ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- — Linéaire commercial protégé (art. L.151-13 C.U.)
- — Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
- - - Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
- Espace boisé classé
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- ▨ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Secteur avec disposition de démolition
- ▨ Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- ▨ Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- ▨ Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- ▨ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▦ Emplacements réservés (art. R151-34-4 C.U.)
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation- OAP (art R.151-6 C.U.)

### Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques

*Cadastre*

- Limites communales
- ■ Bâti
- ☐ Parcellaire

*Risques*

- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Sauldre ou Cher
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AZI Beuvron Sauldre

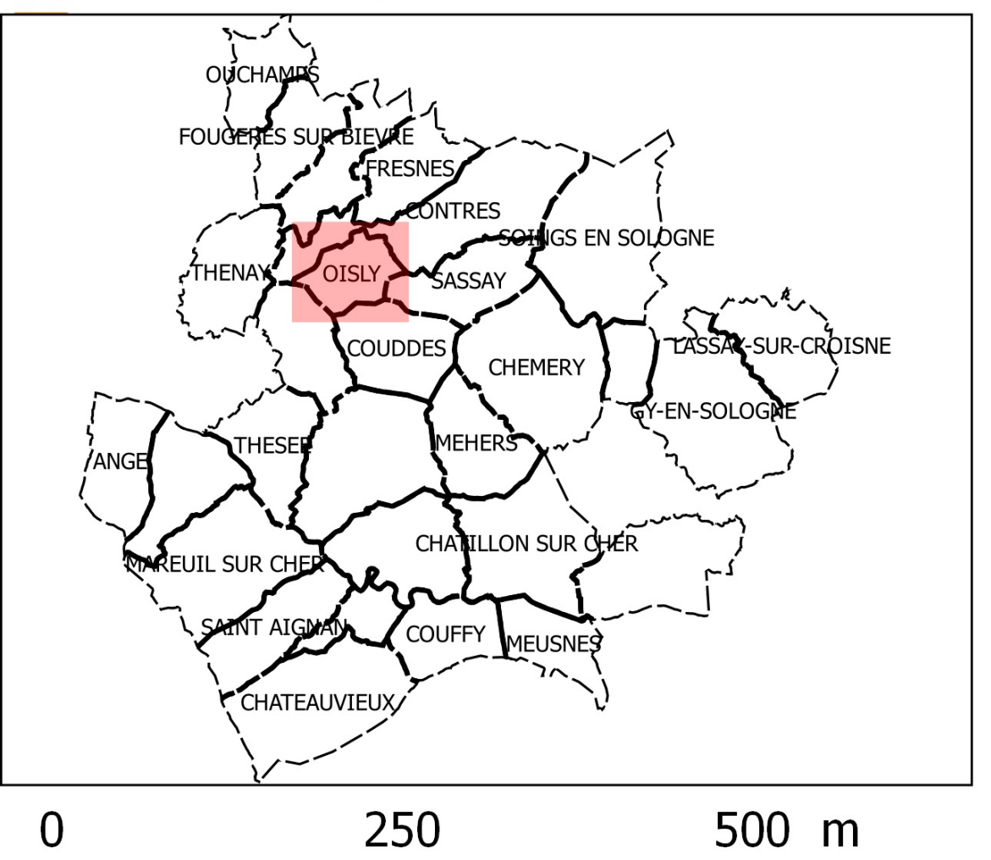

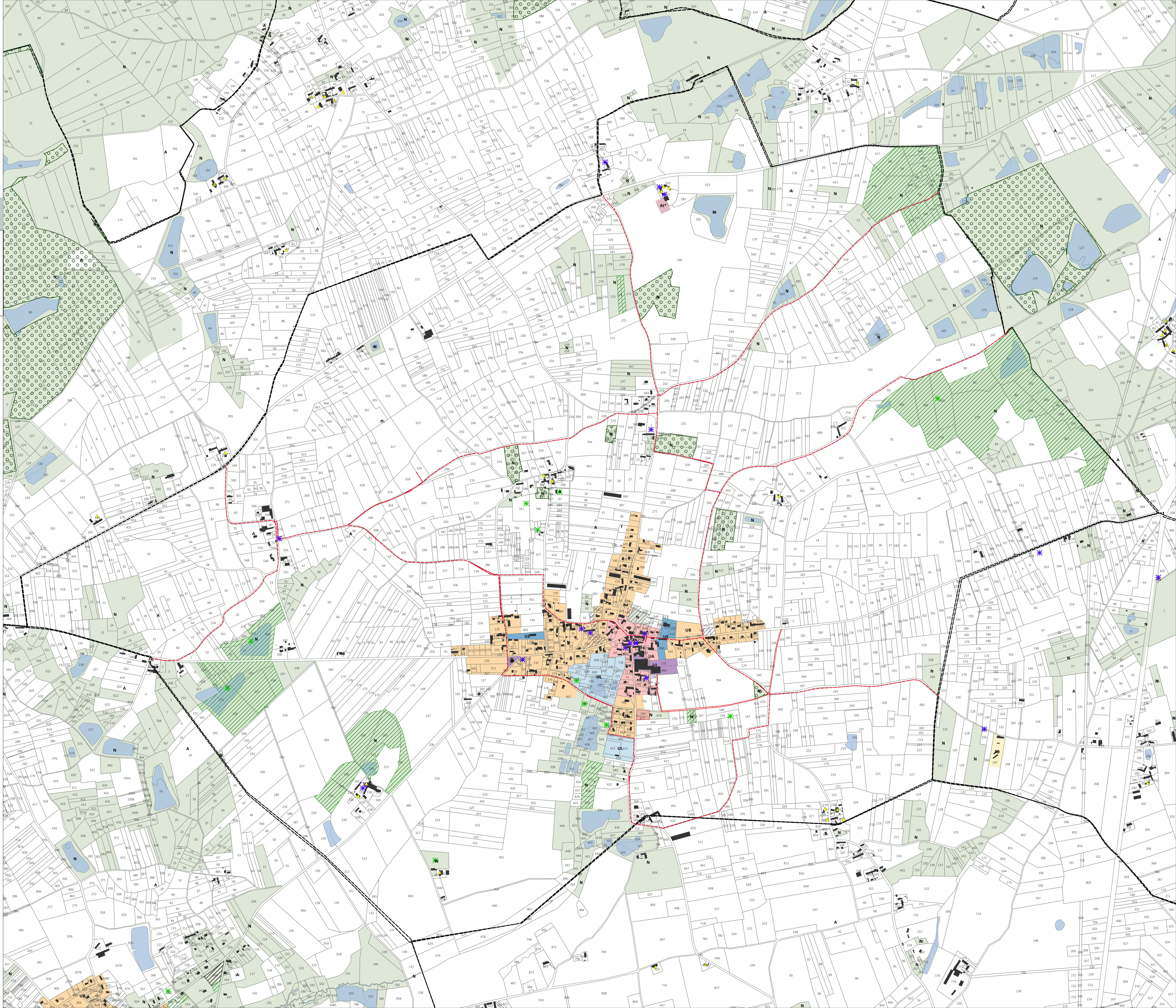

# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
# Communauté de Communes Val de Cher-Controis

VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

## DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

## OISLY

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
**-**
**Pièce 4.1.2. - Règlement graphique - Zonage, trame verte et bleue**
**-**
**Version d'approbation**

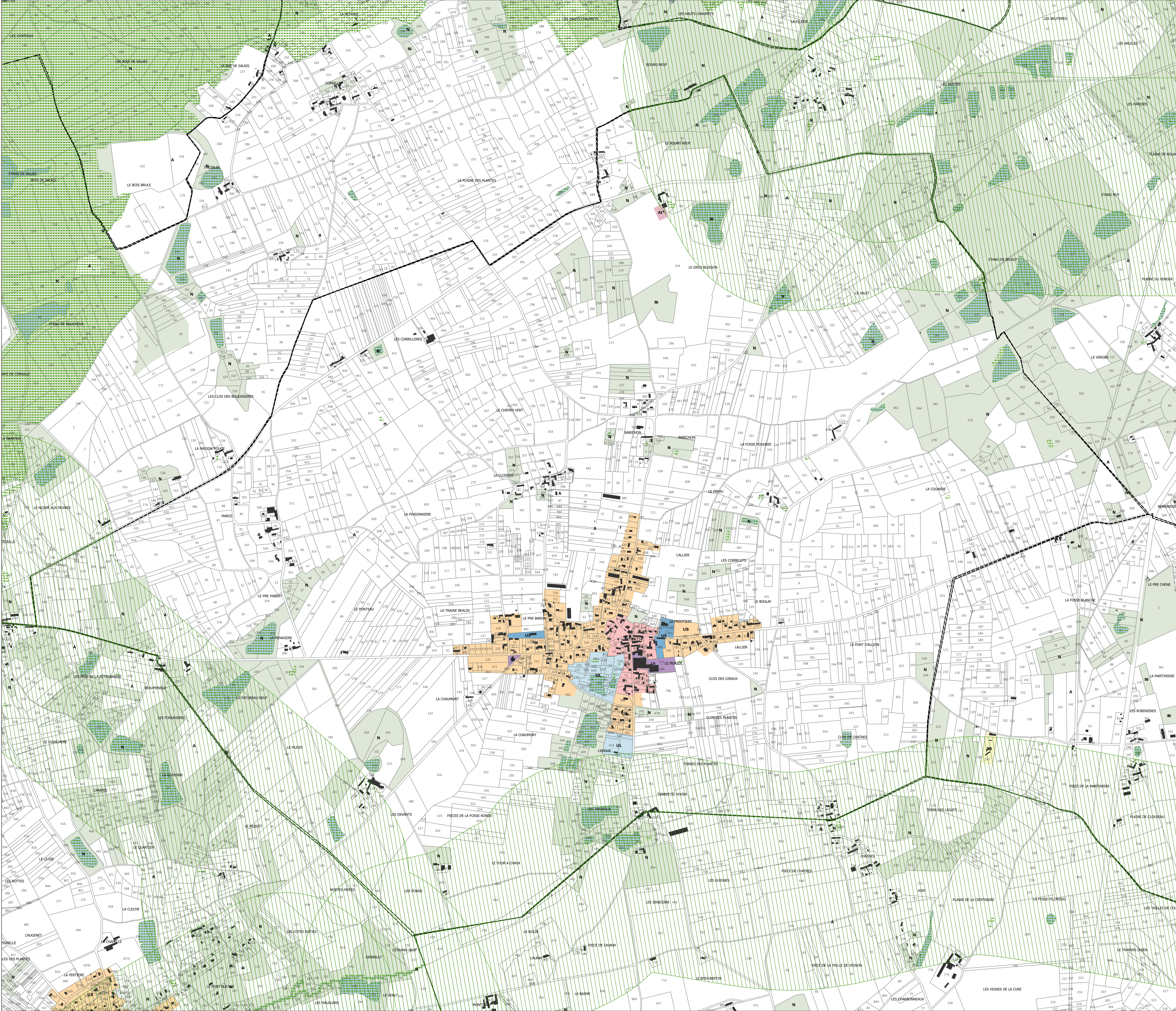

**Zonage**

*Zones urbaines et à urbaniser*

- UA - Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr - Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs - Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv - Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh - Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE - Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI - Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL - Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

*Zone agricole*

- A - Zone agricole
- Ah - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap - STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az - STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh - STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc - STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

*Zone naturelle*

- N - Zone naturelle et forestière
- Na - STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr - STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Nl* - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns - STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm - STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspr - Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp - STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

**Trame verte et bleue**

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

**Informations**

*Cadastre*

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire
- Cours d'eau et espaces aquatiques

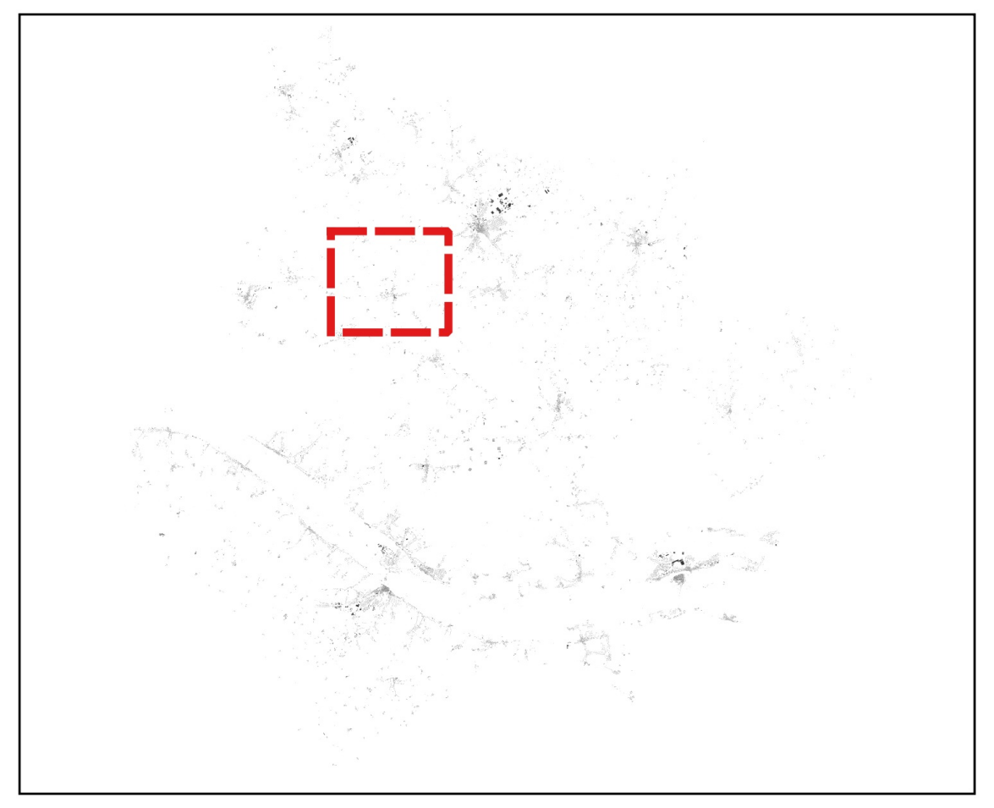

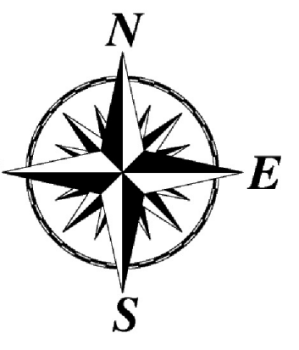

0 250 500 m

# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
# Communauté de Communes Val de Cher-Controis

VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

## DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

## OISLY

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
**-**
**Pièce 4.1.3. - Règlement graphique - Zonage, prescriptions complémentaires**
**-**
**Version d'approbation**

### Zonage

*Zones urbaines et à urbaniser*

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

*Zone agricole*

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

*Zone naturelle*

- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Nl*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

### Prescriptions complémentaires

- ● Cavités souterraines (BRGM)
- Zones humides de forte potentialité (SAGE Cher Aval)
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

*Risque de défaillances des digues*

- Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrage(s) en application du PGRI Loire-Bretagne

*Zones potentiellement dangereuses en application du PGR Loire-bretagne (submersibles à plus de 1 mètre)*

- 1 mètre d'eau
- 1,5 mètre d'eau
- 2 mètres d'eau

### Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques
- Digue
- Déversoir

*Cadastre*

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire